

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

EDB-2024-20

Délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole du Breuil
Séance du 25 mars 2024

Objet : Modification des Conditions Générales de Vente (CGV)

Le Conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : Il est proposé une mise à jour des Conditions Générales de Vente (CGV) avec une version simplifiée fusionnant et reprenant l'ensemble des catégories de prestation commercialisées par l'école mais n'en modifiant pas les termes.

Les CGV figurent en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Cette modification est adoptée.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski

